



### Bureaux de proximité

#### Horaires d'accueil

L'accueil de votre bureau de proximité du quartier Royallieu évolue. Situé 4 rue du Docteur Roux, il est depuis janvier accessible uniquement sur rendez-vous au 03 44 79 50 50. Le bureau de proximité de Compiègne La Victoire est ouvert le mercredi de 9h à 12h, et celui de Noyon, lundi de 13h30 à 16h30 et le jeudi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.



### Actions gardiens

#### Des râteliers vélos au Clos des Roses



Vos gardiens, toujours mobilisés pour améliorer votre cadre de vie ! En décembre, dans le quartier du Clos des Roses, à Compiègne, Jonathan Ghillebert a procédé à l'installation de râteliers vélos au passage Anatole France.



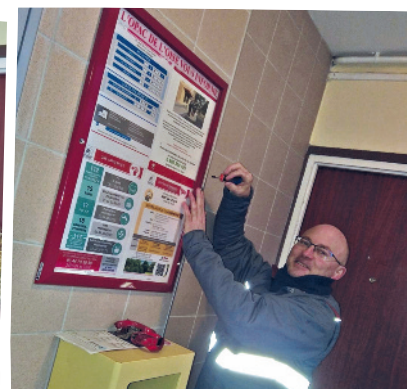
### Charges locatives

#### Actualisation des provisions

La révision de vos provisions de charges est réalisée sur les deux premiers mois de l'année 2024. Un courrier détaillant les provisions a été envoyé à l'ensemble des locataires des logements avec leur avis d'échéance de janvier et février 2024. Les charges couvrent les dépenses courantes liées à l'occupation du logement, telles que l'entretien des parties communes, l'eau, le chauffage, la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères...

Les provisions de l'année 2024 ont pour but de couvrir le montant des charges locatives récupérables de cette même année, afin que le solde de la régularisation des charges faite l'année suivante, soit le plus faible possible.

L'actualisation des provisions est effectuée à partir de la régularisation des charges 2022, ainsi que des informations en notre possession sur les évolutions des charges et le contexte économique.



### Un nouvel affichage dans vos halls d'immeubles

Par ailleurs, depuis quelques semaines, il y a du nouveau dans vos halls d'immeubles : un affichage plus moderne et plus lisible est mis en place par vos gardiens et leurs managers de proximité.



### Jugement

#### Le bail d'un locataire résilié

Le bail d'un locataire d'Allonne a été résilié sur décision judiciaire du 6 novembre 2023. Le tribunal de Beauvais a en effet jugé que cet homme ne jouissait pas paisiblement de son logement. Il avait été condamné précédemment pour avoir détruit ou dégradé le véhicule de deux de ses voisins et pour avoir injurié l'un d'entre eux. Dans des courriers recommandés, l'OPAC de l'Oise lui avait demandé de cesser de faire de la mécanique sur sa place de parking, d'arrêter d'agresser, d'insulter et de menacer ses voisins.





## Assurance

### Assurer votre logement, c'est indispensable

Vous devez assurer votre logement et fournir chaque année une attestation à l'OPAC de l'Oise. Une assurance habitation vous protège vous et vos biens en cas de dommages causés par les autres ou par vous-même, votre conjoint ou vos enfants. Si malheureusement vous êtes confrontés à ce type de situation, votre assurance indemniserait l'office, vos voisins ou vous-même.



## Détecteurs de fumée

### Pensez à les remplacer

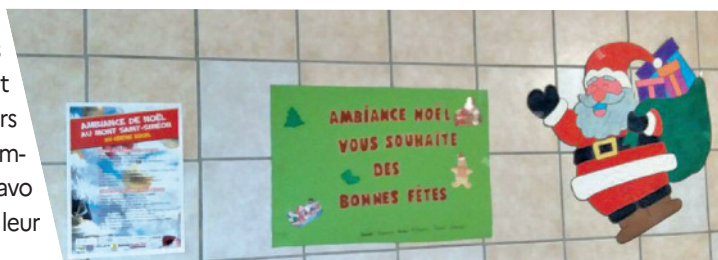
Ce petit appareil peut vous sauver la vie et celle de votre famille en cas de sinistre ! Alors pensez-y et ne tardez pas à remplacer le détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF) de votre logement. Les appareils en place, qui étaient valables dix ans, sont aujourd'hui à remplacer. Il vous appartient d'acheter de nouveaux DAAF et de les installer dans votre logement. Ils ne doivent bien entendu pas être placés dans la cuisine mais dans les circulations ou dégagements desservant les chambres. Bon à savoir : ils doivent comporter la mention "NF".



## Animation

### Noël dans les halls d'immeubles

À Noyon, cette année encore, l'OPAC de l'Oise s'est associé au conseil citoyen du Mont Saint-Siméon pour animer le quartier lors des fêtes de fin d'année. L'office a ainsi offert les goûters pour l'animation "Ambiance de Noël" organisée les 9 et 10 décembre, au centre social. À l'initiative du conseil citoyen également, les halls d'immeubles ont été décorés aux couleurs de Noël du 25 novembre au 15 janvier. Bravo aux bénévoles pour leur mobilisation !



## Info travaux

## Compiègne

### Futurs travaux de réhabilitation de 176 appartements

En avril, une importante opération de réhabilitation urbaine va débuter dans le quartier des Maréchaux. Programmée sur quatre phases de 12 mois chacune, elle concernera d'abord l'immeuble T1, 13 avenue du Maréchal Juin. Ensuite, successivement, les immeubles T2, puis T3 et enfin, T4, 2 à 6 rue de l'Amiral Wemyss. L'entreprise GCC des Mureaux réalisera ce chantier qui va concerner les façades, les parties communes et l'intérieur des appartements de 176 familles. Cette opération d'un montant de 7 millions d'euros est financée par l'OPAC de l'Oise avec le soutien de l'État via l'Agence nationale de rénovation urbaine.



Renseignements : 03 44 79 50 50

